PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUIN 2015.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal ;
M. Michel LEJEUNE, ~~M. André VRANCKEN~~, M. José CAPELLE, ~~Mlle Denise BARCHY~~, M. Maurice BALDEWYNS, ~~Mme Sabine DEMET~~, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, ~~M. Stéphane HODEIGE~~, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, ~~M. Pierre BONNARD~~, Conseillers communaux ;
Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2015.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de Mlle BARCHY (PS), Mme DEMET (PS), MM. HODEIGE (MR), BONNARD (MR) et VRANCKEN (PS).
Mme STREEL (MR) arrivera plus tard en séance. Il y a à ce moment 13 membres votants.
Monsieur LUCAS invite les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 26 mai dernier.
Madame D'ORTONA souligne qu'il convient de remplacer « animatrice » par « bailleur « au point 6 ligne 3 à la page 8 du PV.
Il n'y a pas d'autre remarque. Les membres absents lors de la séance du 26 mai dernier déclarent s'abstenir.
Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Commune d'Oupeye, Conseil communal/ Délibération du Conseil communal d'Oupeye du 23 avril 2015/ Motion sur le financement des infrastructures relatives à l'extension des Hauts-Sarts/ Courrier du Collège communal d'Oupeye du 20 avril 2015 adressé à la SPI/ Extension du zoning des Hauts-Sarts sur Oupeye – Problématique de son financement/ Informations.

Madame D'ORTONA s'étonne que le courrier du bailleur dans le cadre du projet « Marie Curie » adressé au Conseil communal ne fait pas partie de la correspondance communiquée.
Monsieur LUCAS invite le directeur général à transmettre ce courrier à l'ensemble des membres du Conseil communal par courriel, pour leur parfaite information.
Il n'y a pas d'autre remarque.
Mme STREEL (MR) entre en séance. Il y a désormais 14 membres votants.

1. **Finances/ Budget 2015/ Modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire/ Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur SMOLDERS fait un commentaire global sur le premier train de modifications budgétaires 2015 tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, et leur résultat qui se solde à l'équilibre à l'exercice propre.
La modification budgétaire n° 1 relative au service ordinaire du budget communal d'AWANS pour l'exercice 2015 qui présente le nouveau résultat suivant :
Recettes : 11.835.248,82 €.
Dépenses : 10.497.683,95 €.
Boni : 1.337.564,87 €.
La modification budgétaire n°1 relative au service extraordinaire du budget communal d'AWANS pour l'exercice 2015 qui présente le nouveau résultat suivant :
Recettes : 3.102.625,06 €.
Dépenses : 3.102.625,06 €.
Monsieur LUCAS intervient à son tour et se réjouit que le budget commence à prendre corps avec la mise en œuvre de projets concrets et la perspective nouvelle d'un P.C.A, de la réfection de voiries dans le cadre du P.I.C. dont l'ouverture des adjudications est proche, l'alimentation d'un fonds de réserve extraordinaire pour dégager davantage de moyens,…
Monsieur TSINGOS, prend la parole pour le groupe ECOLO.
Il rappelle que les modifications budgétaires sont l'occasion de mettre le budget en concordance avec les réalités mais aussi de corriger le tir dans certains domaines. En ce sens, il rappelle aux membres du Collège qu'il avait attiré l'attention sur un certain nombre d'articles lors du vote du budget le 30 décembre dernier. Il souligne qu'aucun des articles pour lesquels il avait voté « contre » n'a été repris dans cette modification budgétaire et qu'il ne voit donc pas d'amélioration, ni d'aggravation de ces articles.
Monsieur TSINGOS tient aussi à attirer l'attention de chacun d'entre nous sur certains passages du rapport du Comité de direction concertation : celui-ci faisant état qu'il n'y a pas un agent de trop au sein de l'administration en raison des contraintes administratives croissantes et toujours plus lourdes.
Ce comité nous invite en tant que pouvoir local à reconsidérer les missions qui sont données au personnel et à déterminer celles que nous considérons comme essentielles et celles que nous considérons comme accessoires. Monsieur TSINGOS soutient qu'il faut opter soit pour une diminution des missions assignées au personnel, soit renforcer les équipes en place!
Ce rapport faisant aussi état de l'éventualité de réaliser une partie patrimoine communal, Monsieur TSINGOS souhaiterait que lui soit transmis, ainsi qu'aux honorables membres du Conseil, copie de ce rapport, et que le Collège se positionne sur chaque élément du patrimoine bâti, s'il est nécessaire de le conserver, ou intéressant de s'en délester, au profit de projets plus modernes, et qu'il nous informe du timing qu'il consacre à ce dossier.
Monsieur TSINGOS souligne aussi l'inscription à la modification budgétaire de beaux projets écologiques (879/124).
Il interroge le Collège quant à savoir pourquoi la manifestation à caractère plutôt sportif du Beau vélo de Ravel est inscrite en Administration générale, alors que l'organisation du Salon de l'emploi se trouve inscrite au chapitre Education populaire et Arts...
Monsieur TSINGOS s'interroge aussi sur l'inscription a posteriori de ces frais au budget, considérant que le Collège aurait dû, en principe, d'abord obtenir un crédit via le vote d'un article du budget, et ensuite dépenser ce crédit.
Enfin Monsieur TSINGOS se demande quelle plaine de jeux sera munie d'un nouveau filet, et laquelle sera clôturée.
Monsieur SMOLDERS répond d'emblée s'agissant des crédits relatifs au Beau Vélo de Ravel, l'inscription des crédits a posteriori est purement technique et est effectuée en vue d'assurer une lecture transparente des affectations budgétaires. Compte tenu des délais et de la proximité de la manifestation, l'administration avait proposé d'utiliser des crédits inscrits au budget initial

sur des postes « génériques » avec une correction technique lors du premier train des modifications budgétaires. Ce qui est fait.
Monsieur BOURLET précise qu'il en va de même pour le Salon de l'Emploi.
Quant au filet de protection dans les infrastructures sportives, il s'agit de remplacer le filet installé à la plaine de la Cité des Saules.
Monsieur TSINGOS, précise à l'attention de Monsieur BOURLET qu'il reste surpris de l'inscription de l'organisation du Salon de l'emploi au budget communal, que ce Salon avait été pensé avant le vote du budget le 30 décembre dernier, et qu'il pensait, compte tenu de l'absence d'inscription au budget de décembre, que ce serait le CPAS qui assumerait la charge financière de ce Salon. Il prend donc acte de l'inscription de cette dépense en modification budgétaire après son organisation.
Il tient cependant à préciser que cette initiative était excellente, et bénéfique pour les Awansois, et qu'il s'agit juste d'une question technique.
Monsieur LEJEUNE, pour Entente Communale, intervient et relève que le Collège se gargarise de la mise en œuvre de projets. Or, le Collège actuel ne peut se prévaloir d'aucune initiative puisque ces projets ont été lancés par le Collège précédent !
Monsieur SMOLDERS réagit d'emblée et souligne que le Collège actuel a obtenu en plus un subside de 150 000 euros pour la réalisation de trottoirs.
Monsieur LUCAS souligne aussi que le projet de la Place communale a été redessiné en vue de rendre cette place aux piétons et aux citoyens plutôt qu'aux voitures ! Par-delà, le Collège tente de répondre à de vielles demandes des riverains.
Madame STREEL poursuit à son tour et souligne l'obtention de crédits d'impulsion dans le cadre de la mobilité à concurrence de 68 % du coût total des travaux à réaliser. Madame STREEL souligne le travail fourni par les services de la Mobilité et des Travaux, qu'elle remercie !
Madame D'ORTONA s'exprime à son tour et déclare adhérer globalement aux remarques formulées par le Comité de direction en insistant sur la nécessaire vigilance en matière de personnel. En effet, les missions sont de plus en plus nombreuses et complexes, et il est indispensable de doter le personnel de tout ce dont il a besoin pour fonctionner.
Madame D'ORTONA se réjouit aussi du projet d'une place communale conviviale où les citoyens vont pouvoir à nouveau se rencontrer dans un lieu aménagé propice aux échanges et à la socialité ! Retrouver enfin ce que la disparition des petits commerces au cœur des villages a emporté avec elle c'est-à-dire des rencontres entre citoyens qui prennent des nouvelles les uns des autres, … tout en résolvant certains problèmes de mobilité et soignant le décor !
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 2 voix contre (MM. LEJEUNE et GRECO).

2. Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise/ Comptes de l'exercice 2014 de la Fabrique d'Eglise d'Othée/ Approbation

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Finances/ ASBL "Maison de la Laïcité AWANS"/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2014 et octroi pour l'exercice 2015/ Décision

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Finances/ ASBL « Maison de la Laïcité AWANS »/ Convention d'occupation d'un local/ Décision

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Finances/ ASBL "Salle des Loisirs"/ Budget de l'exercice 2015/ Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. Finances/ Tutelle CPAS/ Comptes de l'exercice 2014/ Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération ainsi que dans le rapport des grades légaux.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Finances/ Tutelle CPAS/ Renouvellement de la convention de collaboration avec le CPAS d'ANS dans le cadre du projet de job coaching en insertion socioprofessionnelle "La Tête de l'Emploi"/ Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Finances/ Tutelle ASBL/ « Agence Locale pour l'Emploi »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2013 et octroi pour l'exercice 2014/ Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA souhaite obtenir le rapport d'activité de l'A.L.E.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Finances/ Marché relatif au financement global du programme extraordinaire 2015/ Répétition de services similaires/ Mode de passation et conditions/ Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

10. Enseignement/ Organisation de l'année scolaire 2015-2016, sur base du capital période – Septembre 2015/ Décision.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA souligne que l'implantation de Villers débute à nouveau l'année avec un seul emploi. Qu'est-ce cette situation implique ? Risque-t-on de se retrouver confronté face au même écueil que l'année passée ?

Monsieur VANHOEF rassure et déclare que cette classe compte 19 enfants mais qu'il n'est pas question de laisser seule dans l'implantation l'unique institutrice. Des mesures adéquates ont été envisagées pour éviter cet écueil et aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Affaires sociales/ Souper annuel des pensionnés, prépensionnés, assimilés et handicapés de la commune d'AWANS/ Organisation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur BOURLET insiste sur le souhait du Collège de changer la formule de la manifestation et d'envisager la formule conviviale d'une assiette barbecue de qualité. Tout en réduisant le coût et permettre ainsi de dégager une marge financière qui sera consacrée à d'autres projets en faveur des aînés.

Monsieur TSINGOS souhaiterait que les bulletins d'information et d'inscription pour le souper des pensionnés soient intégrés au bulletin communal, afin d'en réduire les coûts d'impression et de distribution : l'intervention des sponsors privés dans le bulletin communal réduit de manière conséquente son budget. Il souligne aussi que cela pourrait renforcer le caractère qualitatif du bulletin communal en tant que grand vecteur d'information à destination des citoyens.

Monsieur LUCAS répond d'emblée qu'il est difficile de satisfaire cette demande compte tenu du calendrier des opérations liées à l'édition du bulletin et sa date de distribution. En outre, l'insertion dans le média d'un bulletin-réponse réduit davantage l'espace de publication réservé aux articles de publication.

Monsieur TSINGOS comprend que les délais sont courts pour organiser cela pour la parution du prochain Awans.com, mais qu'il souhaiterait qu'il en soit de même et autant que possible, pour l'ensemble des communications de l'administration tels que pour le souper des pensionnés, mais aussi pour les stages à destination des jeunes,…

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et regrette que la commune fasse des économies sur le dos des pensionnés locaux d'autant plus que l'âge de la pension sera différé à 67 ans demain !

Monsieur BOURLET insiste bien sur le fait que le Collège ne propose pas de supprimer l'activité bien au contraire mais de la reformater et d'envisager d'autres activités au profit des troisième et quatrième âges ! Le but est de pérenniser l'activité, de la rendre encore plus conviviale autour d'un repas simple dans une enveloppe budgétaire limitée et raisonnable.

Monsieur LUCAS donne le mot de la fin : il s'agit pour l'essentiel de faire mieux avec moins !

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 2 abstentions (MM. LEJEUNE et GRECO).

12. Affaires économiques/ UVCW/ Démission d'une déléguée et désignation d'un(e) remplaçant(e)/ Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEJEUNE regrette le manque d'investissement des mandataires locaux à l'occasion des assemblées générales de certaines intercommunales ou autres sociétés publiques. Il était seul à la SPI lors de la dernière séance.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Affaires économiques/ Intercommunales/ Assemblées générales ordinaires et extraordinaires/ Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOEL intervient suite à la dernière réunion à l'IILE et la mise en œuvre des zones de secours. L'intercommunale estime que cette mise en œuvre devrait augmenter les coûts de fonctionnement de 4 à 5 %.

Monsieur CAPELLE rappelle une fois encore que le pouvoir fédéral s'était engagé à ce que le coût de ces missions indispensables au service du public soit réparti équitablement entre lui et

les pouvoir locaux c'est-à-dire selon une clé de répartition de 50-50. Dans le même ordre d'idée, l'intercommunale qui transporte l'énergie augmente les tarifs suite à la décision fédérale de les soumettre à l'ISOC. Toutes ces nouvelles charges seront in fine supportées par le citoyen !
Monsieur LUCAS intervient et remet les pendules à l'heure : soumettre les intercommunales à l'ISOC est pour l'instant toujours au stade de la réflexion au niveau fédéral. Ce débat est technique et particulièrement complexe sans compter la dimension européenne. Les mesures devraient être adoptées dans une juste proportion.
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 3 abstentions (MM. LEJEUNE, GRECO et Mme D'ORTONA).

14. Affaires économiques/ SPI/ Assemblée générale ordinaire/ Ratification.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 3 abstentions (MM. LEJEUNE, GRECO et Mme D'ORTONA).

Point complémentaire/ Acquisition de signalisation routière/ Mode de passation et conditions/ Approbation.

Monsieur LUCAS annonce que Monsieur Jean-Jo MACOURS, pour le groupe MR, a déposé dans les formes et selon les règles prévues dans le Règlement d'ordre intérieur de l'assemblée, un point complémentaire.
Monsieur MACOURS, pour le groupe MR présente le point complémentaire et reprend les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Point complémentaire/ Modification du règlement général sur la police de la circulation routière à AWANS du 23 décembre 1980/ Placement et remplacement de panneaux F1 et F3 rues Jean-Lambert Defrène, de la Maison Rouge, des Fermes, de la Tombelle, de Russon.

Monsieur LUCAS annonce que Monsieur Bérenger TSINGOS, pour le groupe ECOLO, a déposé dans les formes et selon les règles prévues dans le Règlement d'ordre intérieur de l'assemblée, un point complémentaire.
Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO présente le point complémentaire en ces termes : « Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, prend la parole et précise ses motivations quant au dépôt d'un point visant la modification du Règlement général sur la circulation routière à Awans.
Il précise qu'un arrêté ministériel de 1976 précise quelles sont les modalités de placement des panneaux routiers, et qu'en ce qui concerne les agglomérations, cet arrêté précise que des panneaux F1 et F3 doivent être placés simultanément sur toutes les voies d'accès et de sortie d'une agglomération.
Il fait état de 5 lieux où ces règles ne sont pas respectées, et communique, qu'avec l'aide du Directeur général et du Secrétariat du Bourgmestre, il a pu lire l'ensemble des modifications de règlement depuis son adoption en 1980, et ainsi s'apercevoir que des modifications du Règlement étaient nécessaires !
Concrètement, il nous fait part, par exemple d'un PV de police dressé pour excès de vitesse à Villers, alors que le contrevenant pourrait invoquer ne jamais être entré dans une agglomération : ne pas sécuriser juridiquement et factuellement nos agglomérations n'est donc pas sans conséquences, et c'est pourquoi Monsieur TSINGOS invite les membres du Conseil à approuver cette modification. »

Monsieur LUCAS procède à la lecture d'un extrait du rapport de Police dont il dispose à ce sujet et répond point par point à l'honorable conseiller concernant un certain nombre de sites évoqués. Le texte de l'extrait lu en séance est repris ci-dessous :
« Le projet d'interpellation de Monsieur TSINGOS a retenu toute notre attention. Il convient d'y apporter quelques nuances :
Dans un premier temps, il est bon de rappeler que les travaux: d'entretien logistique et de remplacement de panneaux existants ou défaillants, ne nécessitent pas la prise de modification du règlement général.
Dès lors:
- **la rue des Fermes** est nantie de signaux C43 (50 Km/h). Cela signifie qu'entre les carrefours formés avec les rues des Saules et de Hognoul, la vitesse est limitée à 50 Km/h, dans ou hors agglomération (jurisprudence).
Signalisation conforme car fixée par le représentant de Monsieur le Ministre Régional ayant dans ses attributions, la mobilité et la sécurité routière.
- **rue Jean Lambert Defrêne**, le panneau va être remplacé car il a été volé!
- **Voie de Russon**, il est tout à fait inopportun de mettre une route de remembrement en agglomération au sens strict du Règlement Général sur la police de la circulation Routière et de l'Usage de la Voie Publique, tel que repris en son Arrêté Royal du 04 avril 2003. Néanmoins, un règlement complémentaire est en cours d'élaboration afin de mettre cette voirie en rue réservé parle placement de signaux F99c et Fl0lc, étant donné que sur cette même chaussée, dès que l'on pénètre en Région Flamande, il est interdit d'y circuler. Le dossier est actuellement traité par l'échevinat de la mobilité.
- **rue de la Tombelle**, l'agglomération commence peu avant l'établissement comptable y établi car inopportun avant la première habitation. S`il est vrai que le panneau F1 est situé à gauche c'est uniquement parce qu'il est fréquemment accroché par l'agriculteur local. Un passage est par ailleurs prévu ce 30 juin en compagnie du représentant du Ministère. Sauf indications contraires la vitesse sur les routes de remembrement est limitée à 90 Km/h.
- En ce qui concerne la **rue de la Maison Rouge**, il y a une lacune à combler. Nous nous en chargerons ce 30 courant en demandant à la Région l'autorisation de déplacer les F1 et F3 existants rue de Loncin. »
Enfin, le rapport termine sur la remarque selon laquelle le Ministre en charge ne se préoccupe nullement des considérations budgétaires qu'elles soient provinciales ou communales : il vérifie en effet la seule faisabilité technique (opportunité) et la légalité des mesures adoptées.
Monsieur TSINGOS poursuit et « remercie Monsieur LUCAS pour sa réponse concernant la rue de la Maison Rouge et pour la proposition alternative de placer des panneaux F99 et F101 voie de Russon, solution qui satisfait tout autant l'objectif poursuivi par Monsieur TSINGOS.
Monsieur TSINGOS lui répond que :
- Rue des Fermes, il est bien conscient qu'il s'agit d'une zone 50, mais il précise qu'un automobiliste, venant d'Hognoul ou d'Awans par la rue des Fermes vers la rue des Saules entre premièrement dans une zone 50, puis à hauteur de la rue Majean en zone 30, et qu'une fois passé le carrefour de la rue Volders, quitte cette même zone 30 sans pour autant avoir rencontré un seul panneau lui indiquant qu'il se trouvait dans une agglomération : la vitesse repasse donc à 90km/h : Monsieur TSINGOS invite donc Monsieur LUCAS à remédier à ce souci.
- Rue de la Tombelle, il s'agit seulement de remplacer les panneaux non conformes depuis le 1er juin 2015
- Les rues Jean-Lambert Defrène et de Loncin, sont bien inscrites dans le règlement de 1980, mais que les panneaux ne sont plus placés aux endroits prévus dans ce règlement, qu'une modification du règlement, même si elle n'est pas indispensable, serait opportune : tant qu'à modifier le règlement, Monsieur TSINGOS préfère qu'on actualise l'emplacement des panneaux.

Enfin Monsieur TSINGOS suggère au Collège de travailler à une coordination de l'ensemble des modifications de règlement pour plus de lisibilité, et aussi pour actualiser les données : certains panneaux d'agglo ont parfois été déplacés de plusieurs centaines de mètres en 35 ans, certains emplacements pour PMR n'ont jamais été abrogés dans le règlement alors qu'ils n'existent plus depuis le départ de ces PMR de la commune, que certaines rues ont été renommées, renumérotés, voire crées,…
Monsieur TSINGOS est conscient que c'est un travail de longue haleine, qu'il peut comprendre qu'il y ait d'autres impératifs plus urgents en la matière, mais qu'il serait néanmoins opportun de s'y atteler. »
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 2 abstentions (MM. LEJEUNE et GRECO).

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

1) *Madame NOEL, pour le groupe MR, sollicite un rapport d'activités de la part de l'A.I.S. et de la S.L.P.*

Suite à la demande de l'honorable Conseillère, le directeur général a communiqué par courriel les documents demandés à chaque membre du Conseil communal, pour leur parfaite information.
A propos de l'A.I.S., Monsieur BALDEWYNS précise que la situation du rapport a évolué : en effet, l'A.I.S a passé des conventions pour huit maisons à ce jour, grâce à l'appoint efficace du personnel engagé ces derniers mois.

2) *Madame D'ORTONA revient sur le « litige » entre la commune et son avocat dans le cadre des prestations effectuées suite au dépôt de la motion de méfiance et souhaite savoir pourquoi l'édition de deux factures est nécessaire ?*

Monsieur SMOLDERS répond à l'honorable Conseillère qu'il n'y a plus de litige : l'avocat a produit les deux factures demandées et la commune s'est acquittée du paiement de celles-ci. Deux factures étaient en effet nécessaires puisque les prestations commandées relevaient de deux marchés de service distincts.

3) *Madame D'ORTONA s'interroge sur le devenir du cyber-espace. Quelles sont les intentions du Collège en la matière ?*

Monsieur LUGOWSKI répond à l'honorable Conseillère que c'est désormais l'asbl « le Foyer culturel » qui gère depuis juin 2014 l'activité du cyber-espace. Monsieur LUGOWSKI a d'ailleurs rencontré Madame D'ORTONA afin de lui expliquer de manière tout à fait transparente l'évolution du cyber-espace. Enfin, Monsieur LUGOWSKI ajoute que le cyber-espace pourra prochainement répondre en exclusivité à un besoin exprimé régulièrement par la mise en place d'un cours réservé aux utilisateurs de tablettes numériques.

Questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur LUCAS invite alors les groupes politiques à poser leur(s) question(s) éventuelles au Collège communal.

1) Madame D'ORTONA souhaite connaître la situation administrative du presbytère à Othée. En effet, le bâtiment se dégrade : qu'en est-il du projet de logements sociaux ? Pourquoi ce projet ne démarre-t-il pas ?
2) Madame D'ORTONA s'interroge sur l'évolution de la situation administrative de la plaine et sa buvette dans la Cité des Saules. Où en est-on dans le règlement de cette situation ? Qui fréquente encore la plaine et la buvette ? Et selon quel taux d'occupation ? Cette situation mérite d'être réglée rapidement tant la commune a bien besoin de cette infrastructure sportive pour accueillir tout le monde.
3) Madame D'ORTONA évoque le traité transatlantique sur le libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe qui risque de présenter une menace pour les collectivités locales dans leurs prérogatives. Or, à ce jour, certaines communes ont d'ores et déjà pris position contre ce traité et ses négociations. Le vote du traité a été différé. La commune

d'Awans peut-elle se positionner également sans équivoque sur ce sujet sensible à l'instar des communes d'Esneux ou Fléron ?

4) Monsieur GRECO, pour l'Entente Communale souhaite connaître l'évolution du centre commercial « Roua Shopping Center » tant au niveau des commerces établis que du personnel autochtone engagé. Qu'en est-il ?
5) Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, souhaite qu'en matière de mobilité, des emplacements PMR soient prévus devant chacune des salles communautaires de l'entité. Le Collège a-t-il l'intention de prévoir ce type de dispositif ?
6) Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, a remarqué que des agents communaux procédaient à l'entretien de la N3i. Cette prestation fait-elle l'objet d'une convention entre la Commune d'Awans et le SPW à l'instar de celle qui a été adoptée pour l'entretien des deux ronds-points ou s'agit-il d'un entretien ponctuel confié au personnel communal ?